

Hebdo Canada

Volume 2, N° 46

le 13 novembre 1974



Ottawa, Canada.

Le Canada et la Communauté européenne – Les entretiens de M. Trudeau à Paris et à Bruxelles, 1

Le nouveau Musée national de l'Homme, 3

Modifications à la Loi sur la citoyenneté canadienne, 5

Aide aux pays en développement, 5

La pension des anciens combattants, 5

Le premier ministre ira à Washington, 6

Le Canada et la Communauté européenne – Les entretiens de M. Trudeau à Paris et à Bruxelles

De retour de son voyage en France où il a eu des entretiens à Paris avec le président M. Giscard d'Estaing et le premier ministre M. Chirac, et en Belgique avec le premier ministre, M. Tindemans, et le premier ministre du Luxembourg, M. Thorn, le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a fait à la Chambre des communes, le 28 octobre, une déclaration dont voici quelques extraits:

J'aimerais rendre compte à la Chambre du voyage que j'ai fait la semaine dernière en Europe. Je dirai tout d'abord que l'accueil très cordial de Paris et de Bruxelles, l'intérêt considérable qui s'y est manifesté pour nos positions et le vif désir de collaboration qui s'y est exprimé, m'ont permis de constater l'excellence de la réputation dont jouit notre pays dans ces capitales et au sein des grands organismes internationaux qu'elles abritent. Je puis aussi assurer la Chambre, que les Gouvernements français, belge et luxembourgeois ont su nous montrer qu'ils possédaient une vaste connaissance de la réalité canadienne.

A Paris

Les entretiens que j'ai eus à Paris avec le président Giscard d'Estaing, le premier ministre Chirac et d'autres membres du Cabinet français se sont déroulés, il va sans dire, dans le riche contexte des liens historiques et culturels qui unissent nos deux nations. Fait aussi important, nos interlocuteurs ont manifestement reconnu le caractère distinctif du peuple canadien, ainsi que la modernité de ses réalisations. Il nous est apparu, au cours de ces entretiens, que nos hôtes sont conscients comme nous de la nécessité de traiter les questions d'un point de vue pratique, de mettre l'accent sur la coopération plutôt que sur la concurrence, sur la participation plutôt que sur le retrait, et sur la consultation plutôt que sur la présomption.

Il a été décidé à Paris que deux groupes d'étude seraient formés à qui l'on confierait la tâche de dépister les secteurs où une fructueuse coopération pourrait permettre d'accroître et de diversifier nos échanges commerciaux. Ces deux groupes seront en mesure de présenter leurs rapports à la Commission économique mixte Canada-France



Photo: Presse canadienne

M. Trudeau déposant un coussin de fleurs sur la Tombe du soldat inconnu, à Paris.

lors de la réunion que cet organisme tiendra à Ottawa dans la première moitié de 1975. L'un de ces groupes étudiera, sans engagement préalable, mais en tenant compte des intérêts des deux parties, les possibilités d'investissements dans la technologie et le commerce du pétrole, du gaz, du charbon et des combustibles nucléaires. Le second groupe fera surtout porter ses efforts sur le domaine plus vaste des échanges possibles dans les secteurs industriels et se penchera, en premier lieu, sur les modes de transport. C'est ainsi que l'on étudiera, d'une part, les techniques françaises en ce qui concerne les chemins de fer et le transport par hélicoptère et, d'autre part, les réalisations canadiennes en ce qui a

trait aux avions à décollage et atterrissage courts et les véhicules tous terrains.

Le fait que l'on se soit mis d'accord pour que la réunion du comité consultatif se tienne, pour la première fois, au niveau ministériel, dénote l'importance attachée à ces questions.

Il a été finalement reconnu que le succès ultime de la tâche à entreprendre reposait largement sur l'entreprise privée, et qu'il y aurait lieu de favoriser un rapprochement, dans les mois qui viennent, entre les hommes d'affaires français et canadiens. J'ai prié, à cet égard, le ministre de l'Industrie et du Commerce de diriger une mission commerciale officielle, composée d'hommes d'affaires canadiens, qui doit se rendre en France en 1975.

A Bruxelles

A Bruxelles, où j'ai eu l'avantage de m'entretenir officiellement avec le premier ministre Tindemans et ses collègues du Cabinet ainsi qu'avec le premier ministre Thorn du Luxembourg, j'ai perçu la même intensité d'intention qu'à Paris, la même volonté de poursuivre les relations déjà excellentes qui existent entre nos pays, d'intensifier les contacts et les échanges et d'appuyer les initiatives canadiennes dans le domaine de la coopération multilatérale au sein de la Communauté européenne.

A Bruxelles, comme à Paris au début de la semaine, nous nous sommes entendus non seulement pour reconnaître les principaux problèmes à l'échelle planétaire mais aussi sur les solutions à leur apporter. Il est ressorti de nos délibérations que la menace que fait planer sur le monde la prolifération des armes nucléaires exige la conception et la mise en place de mécanismes de protection plus perfectionnés et efficaces. Nous sommes également convenus qu'il faut s'attaquer aux principaux problèmes de l'économie mondiale, soit l'inflation, le ralentissement de la croissance, les déficits de la balance des paiements, le recyclage, les négociations commerciales, et que la situation exige une attitude plus libérale que protectionniste. A ce sujet, le ministre des Finances et moi avons, au cours des six dernières semaines, déjà sollicité et obtenu les avis de huit présidents et premiers ministres et nous nous proposons de poursuivre ces efforts dans les semaines qui viennent.

Créer une nouvelle Europe

En plus de compter plusieurs États souverains, l'Europe de l'Ouest est aussi le siège de nombreux organismes internationaux: l'UNESCO et l'OCDE à Paris, l'OTAN à Bruxelles et d'autres ailleurs. Mais l'Europe est encore plus que cela. L'Europe est une "évolution", une réalité, dynamique, une idée, que en dépit de formidables obstacles, un groupe d'hommes inspirés essaient de convertir en une vivante communauté. L'Europe n'est pas une somme de nations: elle existe par et pour ces nations comme aussi à part de ces nations. Il ne suffit pas, se plaisait à répéter Jean Monnet d'additionner des nations ensemble, encore faut-il créer une nouvelle Europe. Or, sur ce continent, on a effectivement amorcé le lent et parfois difficile processus de la création. Cette Europe, l'Europe de l'avenir, aura une structure organique. Et pourtant, il est impossible de prévoir ce que seront les dimensions, la puissance et l'orientation de la nouvelle Europe. Mais il serait dangereux de ne pas prendre en considération le sens de la destinée qui commande cette évolution.

La Communauté économique européenne

Le Gouvernement canadien reconnaît le principe de la nouvelle Europe et l'appuie entièrement. Nous l'avons applaudi, la semaine dernière à Bruxelles, comme nous avons applaudi l'entrée, dans la Communauté européenne, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark il y a deux ans. Et notre attitude a influé sur la manière dont est perçue notre position actuelle à l'endroit de la Communauté européenne. Cette initiative n'est qu'une façon parmi tant d'autres d'engager la Communauté dans une entreprise de coopération dynamique.

Nous voulons ajouter une dimension, nouvelle et cependant parallèle, aux relations que nous nous efforçons d'établir avec l'Europe des neuf, relations qui évolueront au fur et à mesure que la Communauté franchira la distance qui la sépare encore de la maturité; relations qui devront tenir compte des intérêts et de la personnalité du Canada, ces considérations devant se répercuter dans les prises de décisions; relations qui devront faire une large place à la consultation et qui seront empreintes de respect mutuel.

L'Europe doit décider

Cette démarche comporte sa part de nouveauté. La Communauté, et cela se comprend, ne sait pas encore quelle forme elle prendra, quelles seront ses juridictions et les pouvoirs qui seront les siens au cours des années à venir. Il n'appartient pas davantage au Canada de le dire. C'est à l'Europe seule qu'il incombe de décider. Mais il n'en reste pas moins que cette nouvelle Europe, qui absorbe déjà 20 p. 100 du commerce mondial, est appelée à jouer un rôle de plus en plus impérieux sur la scène internationale: dans les domaines du commerce, de la science, de l'économie, des finances, de la technologie et autres. Il serait dès lors tout à fait déraisonnable que le Gouvernement de notre pays ne tente pas d'établir des relations privilégiées avec elle. Il est évident qu'une entreprise comme celle-là se trouverait grandement facilitée si nous décidions d'attendre quelques années comme, apparemment, la plupart des autres nations du monde ont choisi de le faire. Mais une telle attitude équivaldrait à laisser de côté l'esprit d'invention qui anime en ce moment la Communauté et auquel nous désirons apporter notre contribution. En tout ceci, nous voulons nous soucier avant tout des intérêts du Canada.

Ces désirs, cette façon d'être et ces objectifs, la Communauté européenne les partage avec nous. Nos entretiens avec le président Ortolini, le vice-président Soames et d'autres commissaires de la Communauté économique européenne ont dissipé tout doute à ce sujet. Il y eut une remarquable concordance de vues tant sur le principe de ces nouvelles relations que sur la marche à suivre pour déclencher le processus. Ce processus sera lent à démarrer mais il faut commencer. A la suite de mes entretiens de Bruxelles, nous sommes convenus qu'il fallait amorcer une autre démarche, de nature à raffermir les liens entre le Canada et la Communauté européenne. Nous nous sommes entendus pour entreprendre des pourparlers préliminaires dans le proche avenir sur le caractère et la portée des négociations qui auront pour but de définir la forme et le contenu de nos relations.

A cette fin, les représentants du Canada et de la Communauté ont été priés de commencer sans tarder à convoquer des réunions. En outre, le pré-

Le nouveau Musée national de l'Homme

Après cinq ans de fermeture, le Musée national de l'Homme a ouvert de nouveau ses portes en octobre dans les locaux rénovés du Musée Victoria. Il s'agissait de beaucoup plus que de moderniser une construction vétuste. Le nouveau Musée national de l'Homme est une innovation totale, une expérience audacieuse. Cinq ans de gestion, d'organisation et d'exécution, loin d'être un long délai, sont en fait une période relativement courte de travail intense et créateur.

En entrant dans le hall principal du Musée, le visiteur remarque un magnifique totem d'environ 50 pieds de hauteur; puis, quelques pas plus loin c'est un squelette qui l'accueille. Son crâne est couronné, les os de sa main tiennent un sceptre. Le personnage debout sur une pierre néolithique authentique est un symbole. Le corridor que ce symbole nous invite à prendre nous mène à un ensemble d'expositions groupées sous le thème de "la prodigieuse aventure". C'est, bien sûr, l'aventure de l'humanité commencée dans la nuit des temps et se projetant vers l'avenir.

La prodigieuse aventure

"La prodigieuse aventure" nous mène tour à tour d'un paysage de forêt méditerranéenne, peuplée d'êtres qu'on peut à peine nommer "hommes", à Chichen Itzá, à la forêt du Kenya, à Toralba en Espagne, au Massif central en France, à une ville néolithique de Grèce, à des paysages de la Vallée de l'Indus, à une vue du Sénégal, tous reconstitués avec un tel soin que les arbres (même, les espèces éteintes) et les animaux disparus dans la chaîne de l'évolution sont reproduits avec une parfaite fidélité scientifique.

"La prodigieuse aventure" nous révèle aussi l'évolution des sociétés fondées d'abord sur la chasse et la pêche, puis sur l'agriculture et l'élevage et enfin, sur l'industrialisation et les techniques fantastiques des communications contemporaines. Le Musée national de l'Homme raconte cette histoire en puisant à des sources proches et lointaines, de toutes les parties du monde. Allant d'un simple couperet de pierre provenant de l'Afrique orientale et datant de 4 millions à 1 million d'années av. J.-C., jusqu'à une combinaison spatiale du program-

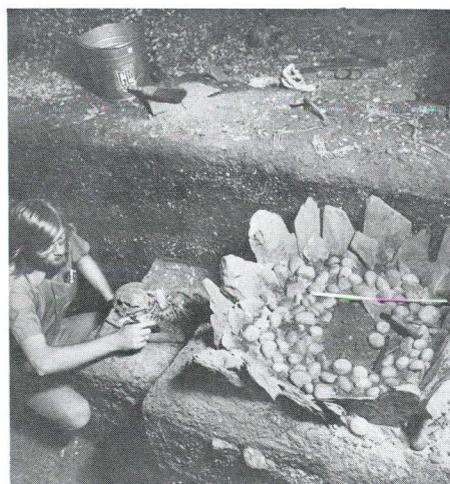


Les masques rouges et noirs, ayant chacun une signification précise sont regroupés sous le titre: Les visages

me Apollo, les objets nous racontent la lutte de l'Homme pour sa survie, son adaptation au milieu, son organisation sociale et le prodigieux cheminement de son intelligence qui aboutit à le faire échapper à sa planète.

Le Canada avant Cartier

Et qu'en est-il de notre propre histoire? La nouvelle galerie d'archéologie du nouveau Musée national de l'Hom-



David Buckner fait ici les dernières retouches à la reconstitution de "l'excavation" présentée dans la galerie "Le Canada avant Cartier".

de la forêt, que l'on peut voir dans la galerie "Les peuplades des longues habitations".

me intitulée "Canada avant Cartier", tâche non seulement de répondre à cette question mais de nous montrer par ses expositions ce qui est connu des nombreuses cultures qui existaient au Canada avant que Jacques Cartier vienne explorer le golfe du St-Laurent, car l'histoire du Canada ne commence pas avec Jacques Cartier; elle a commencé il y a au moins 28 mille ans. Dans sa salle consacrée au "Canada avant Cartier" le Musée fait le bilan de notre préhistoire. Notre continent n'est pas plus jeune que les autres; le Musée national de l'Homme possède la plus ancienne pièce connue du "Nouveau Monde": un queursoir original fait d'un tibia de caribou et remontant à 27 mille ans. Poursuivant la visite, on aperçoit des personnages armés d'arcs et de flèches, des animaux blessés, des poissons, des oiseaux et des serpents. Nous retrouvons les vestiges des techniques primitives; la pierre éclatée donne les premiers instruments, tel un hachoir remontant à plus de 3,000 ans av. J.-C. La poterie préhistorique révèle un souci combiné de l'utilitaire et du décoratif. Dans les régions arctiques où le bois est rare, le bois flottant constitue une matière indispensable au façonnage des outils pour ces cultures préhistoriques.



Une scène extraite de "La prodigieuse aventure"

Mais la réalisation la plus spectaculaire du nouveau Musée national de l'Homme révèle les fouilles menées par la Commission archéologique du Canada entre 1966 et 1973, au village de Kitkatla, près de Prince Rupert en Colombie-Britannique. Il ne s'agit pas de moulages ou de maquettes. C'est le site lui-même que l'on a transporté, ses coquillages, ses concentrations de pierres, ses dépôts d'instruments et d'ornements; travail énorme de reconstruction accompli avec le plus grand souci de véracité. Au fond des puits, gisent des squelettes de Tsimshians, peuple ayant occupé ce site pendant plus de 1,000 ans depuis une époque remontant à quelque 3,000 ans av. J.-C.

Les peuples indigènes

Trois autres salles sont consacrées aux "peuplades des longues habitations", aux chasseurs de bisons et aux Inuit. Les premiers groupés sous le nom de Hurons-Iroquois habitaient les rives des Grands lacs inférieurs et du Saint-Laurent. La préhistoire des tribus iroquoises du Nord remonte au moins à l'an 900 de notre ère. Quant aux chasseurs de bisons, leurs origines remontent à quelque 10,000 ans. Les Inuit habitaient la région du Dé-

troit de Béring il y a plus de 4,000 ans et, à partir de l'an 2000 av. J.-C., leur culture s'est répandue dans l'Arctique canadien jusqu'au Groenland. On voit se succéder la culture Dorset et celle de Thulé. Les salles qui leur sont consacrées retracent non seulement l'histoire de ces peuples, mais les événements capitaux de leur évolution, tels l'introduction de la culture du maïs, entre 500 et 800 de notre ère, chez les peuplades des longues habitations et celle du cheval, au 17^e siècle, chez les chasseurs de bison. Nous découvrons aussi leurs moyens de subsistance, chasse, agriculture, élevage, pêche. Nous nous initions à leurs cérémonies, leurs rites et leurs jeux. Nous apprenons comment voyageaient ces peuples nomades. Nous contemplons leurs demeures, admirons leurs vêtements et ornements, estimons leurs coutumes et leurs structures sociales et cherchons à mieux comprendre la situation actuelle de leurs descendants et leurs perspectives d'avenir. Chaque galerie sur ces peuples indigènes compose un tout instructif et harmonieux.

Enfin, le Musée national de l'Homme se propose de faire plus que de nous renseigner ou de nous divertir. Il nous invite à réfléchir sur la signification



Ce tipi, installé dans la galerie "Les Chasseurs de bisons", transporte le visiteur dans la réalité journalière des nomades des Plaines, aidé en cela par les objets usuels de ces indiens.

profonde des cultures qu'il nous révèle et sur la nature même de l'Homme. On peut voir et revoir ce musée comme on peut lire et relire un grand livre, et en retirer un enrichissement sans cesse renouvelé.

Photos: Musée national du Canada



Une murale circulaire dans la galerie de "La prodigieuse aventure" dépeint l'évolution des organisations sociales

"humaines"; cette partie de la murale représente l'homme primitif tuant un paleoloxodon.

Modifications à la Loi sur la citoyenneté canadienne

Un projet de loi destiné à rendre la législation en matière de citoyenneté plus juste, plus logique et plus uniforme, a été déposé à la Chambre des communes par le secrétaire d'État, M. J. Hugh Faulkner. Ce nouveau projet de loi assure l'égalité de traitement à toutes les personnes qui demandent à être naturalisées, quel que soit leur sexe ou leur pays d'origine.

En vertu du projet de loi, la période de résidence prescrite dans la loi actuelle est réduite de cinq à trois ans dans le cas de tous les requérants indépendamment du lien matrimonial qui peut les unir à un citoyen. La citoyenneté ne peut être révoquée que dans les cas où la naturalisation a été obtenue par des moyens frauduleux. L'acquisition d'une nationalité étrangère entraîne la perte automatique de la citoyenneté.

Le projet de loi confère aux juges de la citoyenneté le pouvoir d'examiner toutes les demandes présentées en vue de l'obtention, de la réintégration et de la reprise de la citoyenneté, ou de la renonciation à la citoyenneté. Le ministre ou le requérant peut en appeler devant la Cour fédérale de toute décision rendue par un juge de la citoyenneté. Le juge peut également recommander que la décision soit laissée à la discrétion du ministre ou du gouverneur en conseil. Ce dernier a pleins pouvoirs d'accorder la citoyenneté dans le cas de situations malheureuses ou pour récompenser des services rendus au Canada.

En vertu de la loi proposée, toute personne qui a été admise au Canada pour y résider en permanence, et qui y demeure depuis au moins un an, peut être réintégrée dans la citoyenneté si elle la possédait auparavant. Les femmes qui ont perdu leur citoyenneté du fait de leur mariage avant 1947, peuvent la reprendre sur présentation d'un avis au ministre. Cette dernière disposition s'applique aux femmes qui ont épousé des étrangers avant l'adoption de la Loi de 1947.

Le droit à la citoyenneté des enfants nés à l'étranger peut maintenant être transmis par l'un ou l'autre des parents, que l'enfant soit ou non né dans le mariage. La première génération acquiert automatiquement la citoyenneté, et un membre de la seconde génération

doit tout simplement déposer une demande de réintégration et prouver qu'il avait des liens importants avec le Canada avant d'atteindre l'âge de 28 ans.

Ce projet de loi reconnaît le statut de "citoyen du Commonwealth" dans le cas de tous les citoyens d'autres pays du Commonwealth, qu'ils soient sujets britanniques ou non.

Selon le projet de loi, l'âge de la majorité est abaissé de 21 à 18 ans, qui est l'âge légal reconnu par le Gouvernement fédéral.

Aide aux pays en développement

Le Canada a récemment pris trois mesures pour assister les économies précaires des pays en développement: les tarifs douaniers ont été diminués, un support financier a été accordé au Fonds monétaire international pour aider les pays pauvres à rencontrer les dépenses causées par le pétrole, et des déboursés supplémentaires sont prévus pour aider les pays en développement les plus durement touchés par l'inflation.

Un nouveau "tarif préférentiel général" est entré en vigueur le 1er juillet. Il portera sur les produits importés de 140 pays en développement qui ont un accord commercial avec le Canada. Plusieurs de ces produits pourront entrer au Canada au tarif le plus bas entre le tarif préférentiel britannique et les deux tiers du tarif de la nation la plus favorisée. En 1973, les produits importés des pays en développement totalisaient 1.9 milliard de dollars, avec environ 1.5 milliard de dollars entrant au Canada gratuitement. Le nouveau tarif qui ne s'applique pas à la plupart des vêtements et des chaussures, toucherait environ la moitié des 400 millions de dollars restants et rendrait plusieurs produits manufacturés plus compétitifs sur le marché canadien.

Le Canada s'est aussi engagé à verser environ 300 millions de dollars à un compte spécial du Fonds monétaire international, créée en juin. Environ 3.6 milliards de dollars, fournis par huit pays producteurs de pétrole, pourront être prêtés aux pays dont la balance des paiements a été menacée par l'augmentation des coûts du pétrole. Les pays prêteurs toucheront 7 p. 100, soit le taux payé par les emprunteurs. L'ob-

jectif de ce fonds est de réduire au minimum l'écart économique international causé par les prix élevés du pétrole et l'inflation.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonçait à la session générale des Nations unies en avril, des déboursés supplémentaires de 100 millions de dollars. Le montant tiré des fonds de l'ACDI, sera utilisé pour aider les pays asiatiques et africains touchés par l'inflation et la famine. Environ 67 millions de dollars seront accordés à l'Asie, 32 millions aux pays de l'Afrique touchés par la sécheresse et 1 million aux Antilles. Quelque 45 millions de dollars serviront à l'achat de nourriture et le reste, à l'achat d'engrais. Plus de 80 p. 100 seront accordés en subventions et le reste, en prêts à l'Association internationale de développement.

La pension des anciens combattants

Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Daniel J. MacDonald, a annoncé d'importantes mesures concernant les anciens combattants, lorsqu'il a déposé à la Chambre des communes un projet de loi visant à modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants ainsi que la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Pour la première fois, on envisage de verser des prestations supplémentaires aux allocataires ayant des enfants à leur charge, et M. MacDonald y voit un des événements saillants de l'évolution de la législation sur les anciens combattants.

Jusqu'à présent, un couple marié ayant des enfants à sa charge recevait le même montant d'allocation qu'un couple sans enfant. A compter du 1er octobre 1974, la nouvelle Loi permettra le versement de \$50 par mois pour chaque enfant, moins le montant d'allocation familiale versé à son égard. Les veufs et les veuves ayant plus d'un enfant à leur charge, ainsi que les orphelins d'anciens combattants profiteront également de la nouvelle Loi.

La Loi prévoit que l'allocation supplémentaire à l'égard de l'enfant d'une veuve ou d'un veuf, ou à l'égard d'un orphelin, peut lui être versée jusqu'à l'âge de 21 ans s'il continue ses étu-

des. Le présent projet de loi permettra de prolonger la limite d'âge jusqu'à 25 ans.

Cette nouvelle mesure modifie également la méthode de majoration des allocations, pour empêcher qu'elles ne soient rognées par les augmentations du coût de la vie. En effet, au lieu d'une augmentation annuelle, on procédera à une majoration trimestrielle du revenu maximal autorisé et les taux d'allocations seront également majorés en fonction du revenu maximal. A compter du premier octobre 1973, le revenu maximal sera majoré de 5.3 p. 100 et les taux d'allocations seront majorés dans la même proportion. On procédera ensuite à des modifications trimestrielles en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Conformément à la politique générale du Gouvernement visant à accorder un statut égal aux citoyens des deux sexes, plusieurs modifications seront apportées à la Loi à cet égard. Les changements dans la méthode de majoration des allocations donneront les résultats suivants:

Au 30 septembre 1973, le revenu mensuel maximal de l'allocataire célibataire s'établissait à \$191.14. Une majoration de \$32.52 (environ 17 p. 100) portera le plafond à \$223.66 à compter du 1er octobre 1974.

Le 30 septembre 1973, celui qui touchait une prestation au taux des personnes mariées avait un revenu maximal de \$327.21 par mois. Ce montant sera majoré de \$55.69 (17 p. 100) à compter du 1er octobre 1974, portant ainsi le plafond à \$382.90.

D'autre part, les majorations trimestrielles de la PSV et du SRG intervenues depuis le 1er octobre 1973 seront prises en ligne de compte lors du calcul des rajustements à verser aux titulaires d'All.AC/AGC âgés de 65 ans ou plus.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.

M. MacDonald a souligné qu'en raison du très grand nombre de comptes qui doivent être rajustés, des retards pourraient se produire, mais que le ministère ne ménagerait aucun effort pour faire parvenir le plus rapidement possible aux bénéficiaires toute majoration de prestations approuvée par le Parlement.

Le premier ministre ira à Washington

Le premier ministre Trudeau a annoncé que, sur l'invitation du président Gerald Ford, il se rendra à Washington le 4 décembre prochain.

M. Trudeau s'est dit heureux qu'une telle rencontre ait lieu à un moment particulièrement bien choisi non seulement pour procéder à un examen des relations canado-américaines, dont le premier ministre a dit qu'elles se portaient bien, mais aussi pour étudier les aspects de la situation internationale qui touchent le plus profondément les deux pays.

Le Canada et les États-Unis comptent parmi les plus grandes nations commerciales du monde et leurs échanges commerciaux sont les plus considérables qui soient entre deux pays. Pour ces raisons, les conséquences de l'inflation, les problèmes de l'approvisionnement et les conditions du commerce en général revêtent une importance capitale pour leur bien-être réciproque. M. Trudeau sera l'invité d'honneur à un dîner à la Maison Blanche le soir du 4 décembre, dîner qui sera précédé d'entretiens officiels.

Le Canada et la ... (suite de la page 2)

Le Canada et la Commission a accepté de venir à Ottawa prochainement. J'ai été heureux d'apprendre qu'une délégation ouvrira à Ottawa, en 1975, un bureau semblable à ceux de Tokyo et de Washington.

Création d'un consulat à Strasbourg

J'invite donc tous les députés à s'associer à nos projets. Il s'en présentera heureusement plusieurs occasions, étant donné l'accord conclu la semaine dernière à Paris, où j'ai annoncé, avec l'approbation du Gouvernement français, la création d'un consulat général à Strasbourg. Cette présence canadienne dans cette importante région

de la France devrait donner une nouvelle impulsion aux programmes mis en oeuvre dans les domaines du commerce, de la culture, de l'information et de l'immigration, ainsi qu'aux services offerts aux touristes et aux hommes d'affaires canadiens. Cette mission servira de plus à resserrer les liens du Parlement du Canada avec le Parlement et le Conseil de l'Europe. Les députés n'ignorent pas que le Parlement de l'Europe est situé à Strasbourg, et que l'on s'attend qu'il joue un rôle de plus en plus considérable au sein de la nouvelle Communauté européenne. J'attache beaucoup d'importance à ces liens et à l'apport des parlementaires canadiens. Je pourrais ajouter que l'on m'a souvent parlé en Europe de l'excellente réputation et du respect que s'étaient acquis nos délégations parlementaires. J'ai d'ailleurs eu la chance d'être à Paris en même temps que l'une de ces délégations, la semaine dernière, et de constater qu'elle s'acquittait de sa tâche avec grande distinction.

J'ai déjà dit que Paris et Bruxelles sont le siège de plusieurs grands organismes internationaux. J'ai eu des entretiens avec les principaux représentants de deux de ces organisations, M. Van Lennep, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique, et M. Luns, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Mes interlocuteurs ont évalué, à mon intention, la situation internationale suivant leurs optiques particulières et m'ont fait part de leur vive appréciation des importantes contributions du Canada à leurs organismes. J'ai eu l'occasion, au siège de l'OTAN, à Bruxelles, d'assister à une séance de travail du Conseil et de revoir, avec les représentants permanents des pays membres, les notions énoncées dans la Déclaration d'Ottawa sur les principes atlantiques. J'en ai profité pour les assurer que l'engagement du Canada demeurerait inébranlable. Il m'a aussi été possible d'exprimer la consternation des Canadiens face au conflit qui oppose en ce moment deux de nos alliés à propos de la question cypriste et de leur faire part de notre espoir d'un prochain règlement pacifique de cette guerre qui a déjà coûté la vie à deux de nos compatriotes, et qui en a mis plusieurs autres en péril.

* * * *